

Ce que je dois savoir sur mes données de santé

Au sein du cabinet

Dans le cadre du suivi médical et afin de vous garantir la continuité d'une prise en charge adaptée, votre médecin est amené à recueillir et à conserver dans un dossier patient des informations sur votre état de santé.

Dossier patient



❖ Comment sont recueillies mes informations ?

Ce cabinet dispose d'un système informatique permettant la gestion des dossiers des patients ainsi que la facturation des actes et la télétransmission des feuilles de soins à votre caisse de sécurité sociale.

❖ Quelles sont les informations recueillies ?

Les informations recueillies lors de votre consultation seront limitées à ce qui est nécessaire et cohérent pour votre prise en charge. Sauf opposition justifiée de votre part, les informations recueillies seront enregistrées.

❖ Combien de temps est conservé mon dossier ?

Votre dossier est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière consultation. Toutefois, si le délai de 20 ans expire avant votre vingt-huitième anniversaire, la conservation du dossier sera prolongée jusqu'à cette date.

❖ Qui peut accéder à mes informations ?

Votre médecin pourra transmettre à d'autres professionnels de santé des informations concernant votre état de santé après avoir reçu votre consentement. L'accès aux données médicales est limité aux informations strictement nécessaires à l'exercice de leur profession et donc votre prise en soin. Son personnel, pour certaines informations nécessaires dans le cadre de leurs missions, peut également accéder à une partie de votre dossier.

Patient



❖ En tant que patient, quels sont mes droits ?

Vous disposez de certains droits :

- **Droit d'information** : vous pouvez accéder aux informations apparaissant dans votre dossier
- **Droit de modification ou rectification** : vous pouvez rectifier une information de votre dossier
- **Droit à l'effacement ou à l'oubli** : vous pouvez supprimer des données vous concernant
- **Droit à l'opposition** : vous pouvez vous opposer ou limiter l'utilisation de vos données

❖ Comment faire exercer mes droits ?

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement à votre médecin.